Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Safar 1446
30 Août 2024

N° 101

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2172**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2174**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2176**
Homologation de résolutions **2176**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2177**
Avis aux créanciers..... **2179**
Convocations
Sociétés anonymes **2180**
Sociétés communautaires **2182**
Divers
Avis au public..... **2182**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de LLOYD Vie..... **2184**
Bilan de LLOYD Assurances **2186**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement du mandat du PDG et du DGA

Modification de l'art 25 des statuts

Société l'Industrielle du Plastique et Accessoires

« IPA »

IU : 0644607 F

CNSS : 250036/67

1/ Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 2 août 2024 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 7 août 2024, quittance n° M054035, enregistrement n° 24702544, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs : Monsieur Adnen Farhat, Monsieur Zied Farhat, Monsieur Mohamed Ali Ben Smida, Madame Sywar Ben Salem et Madame Souhir Ben Smida pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2/ Aux termes des délibérations du conseil d'administration daté du 2 août 2024 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 7 août 2024, quittance n° M054036, enregistrement n° 24702145, il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Ali Ben Smida en qualité de président directeur général et de Monsieur Adnen Farhat en qualité de directeur général adjoint et ce pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

3/ Aux termes des délibérations de l'A.G.E datée du 2 août 2024 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 7 août 2024, Quittance n° M054039, enregistrement n° 24702146, il a été décidé la modification de l'art 25 des statuts.

Un exemplaire des PV ci-dessus mentionnés a été déposé au centre national du registre des entreprises le 20 août 2024 sous le n° 202490663.

2024T00819SANB2

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme au capital social de 10 000.000 DT

Siège social de l'entreprise : Midoun - Djerba

N° CNSS: 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348M/A/M000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le mardi 30/7/2024 au siège social de la société sise à Société Djerba Trade and Service enregistré à la recette des finances de Midoun le 1er/8/2024 sous le n° 24703332, quittance n° M065887, dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 20/8/2024 sous le n° 202490667, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Madame Jamila Rahli CIN n° 03444453 délivrée le 12/4/2016 pour diriger la société et gérer les opérations courantes pendant six (6) mois tout en lui donnant les pouvoirs nécessaires.

2024R02225SANB2

TUNISIE TRADENET

Société anonyme au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique 0736202X

Siège social : rue du Lac Malaren, Les Berges du Lac-Tunis

En vertu du procès verbal du conseil d'administration tenu le 23/7/2024, enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac - Tunis, le 2/8/2024 sous le n° 24706785, quittance n° M083302, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 9/8/2024 sous le n° 20248865 il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Sami Djebali en qualité de Président Directeur Général et Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

2024R02233SANB2

Société Régionale Immobilière et Touristique de Sfax

« SO.R.I.T.S.»

(Société en liquidation)

Société anonyme au capital de : 300.000 Dinars

Siège social : Route Mehdia Km 6 Sakiet -Eddayer 3011 Sfax

Identifiant Unique : 0004165 P

Suivant Procès-verbal de La 2ème assemblée générale extra-ordinaire en date du 27 juillet 2024, enregistré à la recette des finances des actes des Sociétés de Sfax sous le n° 24804683 en date du 5 août 2024 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 12 août 2024 quittance n° 2024P11568682. Il a été décidé l'approbation des rapports des liquidateurs Monsieur Kamel Megdiche et Monsieur Mohamed Ali Safi concernant la situation financière de la société, la proposition du programme de la dissolution, les rapports du commissaire aux comptes, aussi quitus aux liquidateurs pour signer les contrats de ventes objet de la société et les actes de précisions.

2024X01097SANB2

Ariana Confection

S.A. au capital de 80.000 Dinars

Identifiant unique N° 0015073W

Siège social : Zone Industrielle Charguia II Ariana

I- Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/7/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 7/8/2024 sous le n° 24802820,

quittance n° 6302 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 23/8/2024 sous le n° 202491990, l'assemblée a renouvelé le mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

II- Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 23/7/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 7/8/2024 sous le n° 21802819, quittance n° 6301 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 23/8/2024 sous le n° 202491990 le conseil a décidé la nomination de :

- Monsieur Karim Ben Mohsen Ayadi Président du conseil d'administration

- Monsieur Mohsen Ayadi Directeur Général de la société

- Madame Nilson Annika Marianne Directeur Général Adjoint de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024402135SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales

Augmentation de capital

Société IMMOBILIERE HANNIBAL MEDICAL CENTER

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au Capital de 73.000.000D

Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance Bloc A Les Jardins de Carthage 1090 Tunis.

ID RNE : 1107841F/ Affiliation CNSS : 266619-63

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés de Tunis 1er bureau le 15 août 2024 sous le n° 24502884, Quittance 6432, il a été décidé d'augmenter le capital social afin de le porter de 73.000 .000 DT à 81.000.000 DT.

Objet social : création et exploitation de polyclinique privé

Durée: 99,

Montant d'augmentation: Huit Millions de dinars (8 000 000 DT) par apport en numéraire.

Nombre d'action à souscrire : Huit Cents Mille (800 000) actions à souscrire intégralement et à raison de la moitié.

Valeur de l'action : Dix Dinars (10.000 DT) l'action

Date et lieu de dépôt : Une copie de Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2024 a été déposée auprès de registre national des entreprises le 20 août 2024 sous le n° AC011192024

Droit préférentiel de souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de Huit Cents Mille (800 000) actions nouvelles à l'actionnaire la Société MAJDA TUNISIA.

Jouissance des actions nouvelles souscrites : à compter du 1er janvier 2024.

Libération des fonds: Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque Zitouna Agence Centrale au Kram au compte indisponible n° 250000000001299323 79 au nom de la société Immobilière Hannibal Médical Center.

2024402138SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Messouda de Développement Agricole

SARL au capital de 120 000 dinars

Coin av huker delittle et rue du brésil Tunis

MF : 911527X/N/M/000

Aux termes du PV de l'AGE du 22/11/2013 enregistré le 6/12/2013 à la recette Rue d'Autriche de Tunis sous le n° 13506378, il a été convenu :

- La transformation de la forme juridique de la société d'une SARL en une SUARL.

- L'approbation des statuts mis à jour en date du 22/11/2013.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 10/1/2014 sous le n° B0118562005.

2024X01090SRLB2

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société REHAU

SARL

Capital 100.000 dinars

Siège social : Résidence Raoudha, App.332, Passage Lac Volta, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1157078 W

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2024 enregistré à la recette des finances de Lac sous n° 24506745 et suivant quittance n° M082985, et déposé au registre national des entreprises, sous le n° 202491378 quittance n° 024f11053637, il a été décidé :

- La dissolution de la société.

- La nomination de Monsieur Moez Makhlouf, liquidateur de la société.

- Le lieu de la liquidation est fixé au cabinet du liquidateur sis aux Berges du Lac, rue du Lac Malaren, résidence Palais du Golfe, bureau C2 (tél : 53 755 755).

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées dûment justifiés et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024402136SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Par acte de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 14 août 2024 (reçu n° M064853 / enregistrement n° 24204651), il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela - Tunis en date du 30 Avril 2001 (reçu n° 2112 / enregistrement n° 01204605) reliant la Société Khamassi et Fils qui a désigné son contact au magasin n° 256 bis sis au premier étage du Centre Commercial « Le Palmarium » - 1000 Tunis et la Société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n° 0033245A et du matricule fiscal 033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite au contrat ci-dessus mentionné, qu'il a été procédé à la renonciation de tous les autres éléments du fonds de commerce relatif à la dite résiliation au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal « La Presse » le vendredi 23 août 2024.

2024T00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 12/8/2024 (quittance M067194, n° 24203548), Monsieur Taoufik Ben Amor Boubahri a vendu à Monsieur Walid Ben Amor Bahrouni la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 56 avenue de la Liberté Tunis avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT au cabinet de Maître Mouadh Ben Zaied avocat à la cour de cassation sis au 22 rue Ibrahim Ibn El Aghlab El Menzah 4 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 23/8/2024.

2024R02229FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

par acte notarié établi par Maître Ramzi Hadj Kacem et Abir Bkara notaire de justice en date du 1er août 2024, Madame Fathia Mami titulaire de la CIN le n° 01817435 a cédé à titre gratuit (donation) à son fils Monsieur Montassar Daii titulaire de la CIN le n° 06396012 tout le fonds de commerce d'un café de 1ère catégorie sis à Hammamet Avenue Abou Dhabi avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 17 et 18 août 2024.

2024R02230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p, enregistré à la recette des finances El Mourouj le 20/8/2024, quittance n° M070247, LA SOCIETE " DAMDOUM LOUNGE BY SAB" SARL RNE 11779553 a vendu à Monsieur Bahi Arfawi, le fonds de commerce consistant au restaurant "CAVA LOUNGE" exploité au RDC Résidence « ELAHMADI 9 » av 7 Novembre Elmourouj 4. Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au Siège du fonds de commerce vendu, 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal « El Chourouk » du 23/8/2024.

2024R02235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Amina Ziadia enregistré a la recette des finances Menzel Temime 8/8/2024 sous le n° 24202304 quittance n° MO63003 Monsieur Dallagi Wael (CIN 09819956) a vendu à Monsieur Ben Othmen Mohamed Taieb (CIN 09864758) l'ensemble du fonds de commerce d'une cafétéria sis à la rue Haj Al-Bachir Ben Fadhel-Menzel Temime-Nabeul. Les oppositions doivent être entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal la presse le 21/8/2024.

2024R02236FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 14/08/2024, rédigé par l'huissier Maître Fatma Bourkhis et Maître Monia Mhamdi, enregistré en date du 16/8/2024 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n° M033804, Monsieur Taieb Ismail, titulaire de la CIN n°02818026, a cédé en tant que don à son fils : Sahbi Ben Taieb Ismail, titulaire de la CIN n° 05559278, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Boulangerie sise à Rue 1er juin 1955 à Messaadine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné Rue 1er juin 1955 Messaadine, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié au journal « Essahafa» du 25/8/2024.

2024S01081FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 1er août 2024 enregistré à Sousse sous le n° 24202195 reçu n° 53509 Monsieur Laroussi Ibn Aina demeurant à 632 cité Laouina Sousse a cédé la totalité du fonds de commerce relatif à la vente des vêtements prêt à porter et la vente des vêtements en détails situé à rue Mohamed Abdou cité Riadh Sousse à Madame Minyar karoui demeurant à Kzema Sousse, les murs dudit fonds de commerce appartiennent à Monsieur Fethi ben Jdida. Les oppositions sont recevables à Madame Minyar Karoui demeurant à Kzema Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la parution des présentes au JORT.

Cet avis est publié au journal La Presse du 9 août 2024.

2024S01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous Seing-privé en date du 28/5/2024 enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba 01 Monastir le 14/06/2024 sous n° 24205290, Madame Kaouthar bent Manaa Abbassi CIN n° 07705523, demeurant a cité El-Agba Monastir, a vendu à Madame Souad Bent Salah Abbassi CIN n° 02060417, demeurant à Elmanar Hajeb Laayoun Kairouan ; la totalité du fonds de commerce représentant un magasin de tout commerce sis à Cité Remada Monastir, lui revenant suite à une location établie avec le propriétaire du local Monsieur Mohamed Skhiri.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur dans son adresse sus-indiqué.

Cette annonce a été publiée au Journal « Chourouk » du 5/7/2024.

2024S01087FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte de vente sous seing prive rédigé par Maitre Aicha Ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 5/8/2024 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa le 19/8/2024 quittance M084065, Mr yosri torki titulaire de la cin n° 11048856, vend à Monsieur Hsan Dbebi, titulaire de la cin n° 08556506, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Rue gabes km1 Sfax, destiné à la vente des fast food.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur, qui a élu leur domicile auprès du Maître Aicha Ben Khalifa sis à 7 rue Victor Hugo, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal « ESSABEH» paru le 23/8/2024.

2024X01095FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé datant du 7-8-2024 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebi Sfax le 21/08/2024 sous n° 24203567 quittance n° M086493 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Madame Trigui Sonda, CIN 01322987, demeurant à 3 Avenue Alhabib Sakit Ezit Sfax a vendu à Madame Nabila Kchaw demeurant à Route Thamer Avenue Aboulkacem Chebi n° 47 Elain Sfax, CIN 01296224, la totalité du fonds de commerce sis au local situé au coin de l'avenue Taher Sfar et Habib Maazoun n° 54 Sfax, exploité en tant que « Buvette ».

Les oppositions se font entre les mains de Madame Nabila Kchaw demeurant au local situé à Route Thamer Avenue Aboulkacem Chebi n° 47 Elain Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la république Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est au local situé à Route Thamer Avenue Aboulkacem Chebi n° 47 Elain Sfax.

Cette annonce a été publiée le 27-8-2024 au journal Chourouk et au journal Le quotidien.

024X01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P daté du 15/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 16/8/2024, reçu n° M0056031, enregistrement n° 24202225, Eljazia Elmekni, commerçante, ayant le matricule fiscal n° 1307919Z, non immatriculée au registre national des entreprises, résidente à la rue 7411, cité Khaled Ibn Elwalid, Mannouba, a vendu à Aymen Arfaoui, résidant à la rue 4727, cité Khaled Ibn Elwalid, Mannouba et à Mahdi Zoueri, résident à la rue 4731, cité Khaled Ibn Elwalid, Mannouba, chacun pour moitié et dans l'indivision entre eux, la totalité du fonds de commerce de vente de fruits secs, exploité dans le local sis au n° 125, route de Bouchoucha, douar hicher 2086, éléments corporels et incorporels de ce fonds compris.

Toutes oppositions devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la parution du présent avis et ce au domicile élu à savoir le cabinet de Maître Riadh Ajroud, avocat, sis à la rue Badï Ezzamen, cité Mahragène, immeuble Ichtar 1, Tunis 1082 où un original de l'acte de vente a été laissé en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal « Essabah » du 24/8/2024.

2024402130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/8/2024 enregistré à la recette des finances de Raoued le 19/8/2024 sous le n° d'enregistrement 24204724 quittance n° M101741, Monsieur Aymen Ben Daddou (C.I.N 14506199) a cédé à Madame Bouzazi Henda (C.I.N 07921299) la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de cafeteria inscrit au registre des entreprises sous l'identifiant unique 1604230C sis à Borj Touil.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Chourouk du 24/8/2024.

Les oppositions seront notifiées à l'étude de Maître Nabiba Rania

avocate sis 227 rue Habib Bourguiba immeuble Meriem 2ème étage dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024402141FCCC2

Vente d'un fonds de commercee

Suivant un acte sous seing privé en date du 7 août 2024 enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana le 19/08/2024, (quittance M102440, enregistrement 24208549) Madame Naouel lachheb épouse Hamza Hassioun a vendu à Monsieur Ahmed Riahi, la totalité du fonds de commerce exploité au local n° 2 (de gauche à droite) sis à 85 avenue Jawdat Alhayat - Sidi Salah - Chotrana 1 la Sokra Ariana, identifiant unique sous le numero 1863793B moyannant le prix de quatre vingt dix milles dinars (90 000 d 000).

Toute opposition sera faite auprès de l'avocat rédacteur du contrat maitre Moncef Azlouk dans l'adresse de son bureau sis au n° 1 rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 29 août 2024.

2024402146FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 2/1/2024 enregistré à la recette des finances El Menzeh le 3 août 2024 quittance n° 109748 enregistrement n° 24306299.

La société Takacim ayant le Mat. Fiscal 0552880M a loué le fonds de commerce sis au magasin n°1 Immeuble Express Centre Urbain Nord 1082 Tunisie, destiné actuellement pour la vente des friandises, gâteaux et glaces, avec ses éléments corporels et incorporels à la Société Ozone 159 ayant le Mat. Fiscal 1581982M.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fond de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 21 août 2024.

2024402145FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndic Centre médical « viollette »

Suivant le procès-verbal extraordinaire enregistré aux recettes des finances Nemssa Tunis le 8 décembre 2023 sous le n° 3331 quittance n° 87639 il a été nommé un bureau du syndic sis avenue Hedi Nouira Nasser 2.

Les membres :

Docteur : Ines Hnana,

Docteur : Ahmed Skhiri,

Docteur : Feten Ben Romthan,

Docteur : Mohamed Kchaou,

Docteur : Nadia Ben Haj Amor.

2024R00981APSF1

Constitution de syndicat résidence Sirène Carthage

Syndicat des copropriétaires de la résidence La Sirène de Carthage sis à la rue des Carthaginois, Jardin de Carthage, Tunis En vertu du PV de l'AGO de la résidence La Sirène de Carthage, du 9 décembre 2023, enregistré à la recette des finances le 2 février 2024, sous le n° 24700947, quittance M016953.

L'AGG a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndical qui se compose de :

- Monsieur Elshawish Muftah H. Muftah : Président du Syndicat.

- Monsieur Chalouf Najib : Trésorier.

- Madame Kallel Nabila Ep Mseddi : membre»

2024R02232APSF1

Constitution de syndicat

Selon le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, daté le 2/7/2024 enregistré à la recette de cité Tadhamen le 3/7/2024 Quittance n° M064813 enregistrement n° 247043063.

Il a été constituté le syndic comme suit :

Nom : Syndicat de copropriétaire du complexe immobilier et commercial résidence El Menyar.

Adresse : Résidence El Menyar cité Hidhab Mghira 1 Fouchena

Membres :

Président : Monsieur Wassim Bouaziz.

Trésorier : Marwa Boukraa.

Membre : Abderazak Kasraoui.

2024R02234APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association ; Raja athlétique Faouar.

Siège de l'association : Quartier salem 4264 Kébili.

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques et les mettres à niveau aux normes les plus élevées de sport et d'éthique l'engagement à participer à diverses compétitions sportives à l'Université de Mini-Football.

Spécialité : Mini-Foot.

Président : Benabdallah Aymen.

Vice-président : Benhamed Fathi.

Secrétaire général : Benrejeb Jilani.

Trésorier : Benmaatoug Gedri.

Membre : Houita Nasreddine et Benmabrouk Abdelbaset.

2024R02242APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des résidents de l'immeuble "Les Roses II" Rue Mohamed Gdess Khezama EST Sousse

Conformément au P.V du 14/7/2024 enregistré le 26/7/2024 dressé par

Maître Salem Boumiza huissier de justice à Sousse, il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du syndic de la résidence "Les Roses II" Sousse ainsi qu'il suit :

Messieurs : Mondher Salem Ben Saad : Président pour une période d'une année à compter du 14/07/2024 / Mohamed Salah Abbes : Trésorier Monia Khedher - Mohamed Ghazi Trabelsi - Mohamed Anouar Hedhili : Membres

2024S01084APSF2

Election d'un syndic de propriétaire

En vertu d'un procès verbal en date du 9/7/2024 et enregistré à la recette des finances rue Khaourismi de Kairouan le 17/7/2024 n° de quittance M079919 n° d'enregistrement 24704100 un syndic de propriétaires est réélu pour les anneés 2024/2025/2026 dénommé Complexe Médicale Ibn Rochd de Kairouan pour l'immeuble sis à l'Avenue Ibrahim Ibn Aghleb Kairouan, son président élu était Kamel Ben Hamda Laouani, vice président Radhouane Naifar; secrétaire général Mohamed Ouerjini; Trésorier Mohamed Fadhel Hargam; membre Chiraz Hargam; membre Mahmoud Malouche et la désignation de deux commissaires aux comptes qui sont Nouréddine Ben Amor Malouche et Sami Ben Hamda Laouani.

2024402131APSF2

Communiqué de composition de conseil de l'ordre des architectes de Tunisie

En vertu du procès-verbal de dépouillement de l'Assemblée Générale élective du Conseil de l'Ordre des Architectes de Tunisie tenue le 10 août 2024 enregistré le 20 août 2024 à la recette des finances Cité Mahrejène sous le n° 24703985, quittance n° 4790, le vingt-cinquième Conseil de l'Ordre a été élu pour la période 2024-2026 selon la composition suivante :

Président : Wajih Khlifi

Vice Président : Ichrak Ben Ali

Secrétaire Général : Tarek Ben Abdelkader

Secrétaire Général Adjoint : Boubaker Chaabani

Trésorier : Ghassen Ouderni

Trésorier Adjoint : Boubaker Slimi

Membres Assesseurs : - Foued Gammoudi - Soumaya Hamzaoui - Mohamed Sahby Gorgi

2024402134APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Aprés réduction de 40% du montant de la mise à prix

Etude Maître Fayçal TRIKI

Avocat à la cour de cassation

67 rue Alain Savary cité des Jardins Bloc A, 3ème étage

Tél. 71.784.105 / Fax : 71.782.697

Poursuivant : SOCIETE financière de recouvrement de créances, société anonyme, au nom de son représentant légal en nom et à la place de la banque nationale agricole en vertu d'un contrat de cession de créances, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le numéro B 120262001; dont le siège social est sis à rue Ile de Rhodes immeuble l'Atrium bureau n° 14 les Berges du Lac 2 Tunis 1053 domicilié à l'étude de son avocat maitre Fayçal Triki avocat à la cour de cassation sis au 67 rue Alain Savary cité des jardins 2 bloc A 3ème étage.

Avocat poursuivant : Maître Triki Fayçal Avocat à la cour de cassation, 67 Rue Alain Savary cité des jardins 2 Bloc A, 3ème étage.

Débiteur demandé : Société industrielle de développement de la région de Gammouda, "société Gammouda" société anonyme en son représentant légal, son registre de commerce n° B15061997, ayant son siège social au 7 Rue Mustapha M'barek, Tunis et au colisé Soula escalier "B" 4ème étage Manar 2 et à l'adresse du bien saisi sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Débiteur saisie : Madame Faouzia Bent Ali Ben Ali Elhbiri veuve Abdessalem Gammoudi domicilié à résidence Jugurtha Bloc B appartement 25 Sidi Daoud 2046 la Marsa Tunis.

Immeuble à vendre : La propriété dénommée "Mouna" objet du titre foncier n° 68913 Sidi Bouzid d'une superficie de 8507 m2.

L'immeuble est délimité du coté Nord par Rue de la Suisse, du coté EST la salle des fêtes Malek Horcheni, du coté Ouest Héritiers EL Arbi Trabelsi et du coté sud Avenue Habib Bourguiba où se trouve son entrée principale et il fait partie du plan de réaménagement urbain de la municipalité de Sidi Bouzid.

Composantes de l'immeuble : L'immeuble décrit se compose de plusieurs structures et bâtiments il était exploité au départ comme une usine de production de concentré de tomates, ces structures font une partie intégrante de l'usine et représentent des magasins reparties selon le besoin, leurs bases en béton armé et les murs construits par des blocs de Briques d'une épaisseur de 25 cm couvertes à l'intérieur d'une couche de ciment et de peinture ordinaire, mais la plupart de ces magasins ne sont plus opérationnels puisque leurs toits ont été entièrement détruits sauf un seul magasin fermé de tous les cotés et qui semblait être l'unité de production de tomate en conserve, c'est-à-dire qu'elle contenait les machines sauf que de l'extérieur son toit parait en plaques métalliques déposés sur une charpente métallique sur une superficie de 1640 m2.

Deux magasins juxtaposés : Le premier sur une superficie de 986 m2 a été entièrement démoli.

Le deuxième sur une superficie de 981 m2 des murs sans toit construits par des blocs de Briques d'une épaisseur de 25 cm couvertes à l'intérieur d'une couche de ciment et de peinture ordinaire, les murs sont fixés par des colonnes en béton armé un magasin clôturé de l'extérieur par un mur d'une hauteur qui dépasse 3 mètres sur une superficie de 260 m2 environ les mêmes caractéristiques que le premier c'est-à-dire les bases en Béton armé et les murs construits par des blocs de Briques d'une épaisseur de 25 cm et son toit parait en plaques métalliques déposé sur une charpente métallique, le tout est fixé sur des colonnes de béton armé le quatrième, construit sur une superficie de 388 m2 les murs de pierres d'une épaisseur de 50 cm le toit en plaques métalliques tenu sur une charpente métallique, les murs et le toit renforcés par des colonnes de béton ,e tous les murs sont couvertes d'une couche de ciment et de plusieurs couches de peinture ordinaire.

Les bassins en ciment :

Construites sur une superficie de 174 m2 de béton armé d'une hauteur d'un mètre et d'une épaisseur de 20 cm environ.

Bâtiment à destination d'habitat et administration.

On repère une résidence d'une superficie de 272 m2 composée d'un rez de chaussée d'une superficie de 272 m2 et un étage d'une superficie de 293 m2 lié par des escaliers situés au milieu de la résidence et construites en pierres de taille d'une épaisseur de 50 cm, toutes les colonnes et les murs des cotés en béton armé le toit composé de blocs de briques spéciales (Hourdis) entrecoupés de nervures au-dessus desquels une couche de Chape Armé, le sol en carrelage mosaïques, et les portes et les fenêtres en bois couverts de peinture spéciale.

Le rez de chaussée se compose de deux chambres, un séjour, une salle à manger, une cuisine, une salle d'eau et une salle de bain et au milieu du rez de chaussée des escaliers menant à l'étage qui se compose de 6 chambres, une chambre de dressing , une salle de bain, une salle d'eau et au milieu de l'étage des escaliers menant au toit de bâtiment où se trouve une buanderie sur une surface de 30 m2.

La clôture extérieure :

Tout l'immeuble est clôturé du côté nord et sud de murs en pierres de taille d'une hauteur de 3m et de longueur totale de 123,50 m et ce mur est couvert de ciment et plusieurs couches de peintures.

Chambre de gardien et garage de voiture :

Cette chambre et le garage sont bâtis sur une superficie de 77 m2 dont 50 m2 de garage et le reste c'est-à-dire 27 m2 une chambre, toute la superficie est couverte d'un toit de Trinite alors que les murs et une partie du garage sont en briques.

En se référant aux mesures et aux coordonnées du services topographique il s'avère que l'immeuble décrit est d'une superficie de 8507 m2 est conforme en terme de superficie et d'emplacement.

La mise à prix de la propriété dénommée "Mouna" objet du titre foncier n° 68913 Sidi Bouzid telle que décrite par l'expertise de Monsieur Mongi Lachhab selon l'ordonnance sur requête n° 42655 de Monsieur le président du tribunal de première instance de Sidi Bouzid est fixée à cinq million trois cents cinq milles neuf cents quatre vingt dix dinars (5.305.990,000 dinars).

A l'audience du 20/8/2024 personne ne s'est présenté pour acquérir l'immeuble, le tribunal a décidé de réduire le prix de la mise en vente aux enchères de 40%.

Ainsi la mise à prix passe à trois million cent quatre vingt trois milles cinq cents quatre vingt quatorze dinars (3.183.594,000 dinars).

En plus des dépenses arrêtés par le tribunal à la somme de onze mille et deux dinars et trois cent cinquante et un millimes (11,002D.351). Auxquelles s'ajoutera la somme des dépenses complémentaires qui seront arrêtés par le tribunal le jour de l'audience.

L'audience à laquelle a été renvoyé l'affaire pour la mise en vente a été fixée par le tribunal au premier octobre deux mille vingt quatre (1er/10/2024) au tribunal de première instance de Sidi Bouzid à la salle requise pour la cause.

Visite : Tous les jours suivant l'horaire administratif.

Pour plus ample renseignement, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Sidi Bouzid.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'office d'un Avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères Les étrangers doivent obtenir l'autorisation de Monsieur le gouverneur compétent.

2024T00820VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

(après réduction du prix de 40%)

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Monsieur Faouzi Ben Mohamed Triki (débiteur-hypothécaire) représentant commercial titulaire de la CIN 01048759, y demeurant Avenue Algérie Rue Bjeya Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n° 34960 le 18/1/2024 sur la totalité de la propriété sise Route de Tunis Km3 Rue Einstein Sfax à gauche direction de Sfax et à distance 100m environ de la route principale - cité représentée par une parcelle de terrain clôturée de tous ses cotés d'une superficie est de 910 m2 où existe une villa d'une superficie couverte est de 250m2 qui contient une entrée de villa, séjour, salon, hall, 3 chambres, salle de bain, wc, cuisine où se trouve un coin de repas, douche tout est équipée et ses murs en faience et veranda.

La propriété est équipée par l'électricité et eau potable.

Les limites de cette propriété : du Sud entrée, de l'est héritiers Ahmed Dammak, du nord Rue Einstein et de l'ouest Ali Hadded.

Mise à prix : est fixée à trois cent quatre vingt dix milles Dinars (390.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 5.740.363 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 30 septembre 2024 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 130.000,000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Monsieur le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2024X01088VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Centrale commerciale moderne, société à responsabilité limitée, inscrite sous identifiant unique n°1107805 B sis route de Gremda km 2.5 adresse élue chez l'étude de son avocat Maitre Mohamed Ilyes Kallel, 27 avenue Hédi Chaker Sfax.

Avocat poursuivant : Maitre Mohamed Elyes Kllel à Sfax fax, 27 rue Hédi

Chaker Sfax.

Partie saisie : - Lotfi Ben Brahim Ben Hédi Bouhdida, CIN 00725323, gérant de société demeurant à 4 rue Ahmed Amine Manouba.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le mercredi 02/10/2024 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance Manouba sis à la Manouba à la vente de 159 parts dans lindivision d'un total de 609 (159/609) parts de l'immeuble sis rue Ahmed Mohamed à Manouba objet du titre foncier 30562 Ariana dénommé « MAHA ».

Les 159 parts objet de la vente consistent en le rez de chaussée, le 19 étage et le local commercial :

Le rez de de chaussé : de 176 m2 contient une villa de 3 chambres à coucher un séjour, salle à manger des toilettes, une cuisine et une salle de bain se trouve aussi 3 poulaillers.

Le local commercial au rez de chaussée : de 28 m2: se trouve à l'entrée à gauche est loué par Sonia Haddar à 700/mois.

Mise à prix : Le prix des 159 parts indivises de l'immeuble saisi sont fixés à quatre cent trente quatre mille deux cent trente huit dinars 936millimes (434.238.936dt) dont trois cent quatre vingt sept mille deux cent dinars (387.200.000dt) prix du rez de chaussée et quarante sept mille trente huit dinars 936 millimes (47.038.936 dt) prix du local commercial selon l'évaluation de l'expert Othman Mehri auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Manouba, sis à La Manouba ou se trouve déposé le cahier de charges ou à Tétaue poursuivant Maître Mohamed Ilyes Kalle, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2024X01092VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n° 17762 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 22/8/2024, Monsieur Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle - Sousse - (Tel : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire des biens immobiliers entre El Housain Othman et Lamia Khlifa, qui se composent de :

- Un appartement à l'immeuble El Hadaik sis à Bouhsina Sousse, objet du titre foncier n° : 155609 Sousse.

- Un terrain numéro de 231 m2 de superficie, sis à Kalaa Kébira objet des titres fonciers n° 128010 Sousse et n° 10841 Sousse.

2024S01078VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt IMED BEN SADOC KARMENI

En vertu de l'ordonnance sur requête n° 2454 émanant du Tribunal de première instance de Nabeul le 6/8/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la liberté 4éme étage bureau n°404, comme liquidateur de l'héritage Imed Ben Sadok Ben Hsouna Ben Khlifa Karmeni. Elle est chargée d'établir l'inventaire aprés avoir dressé la liste des héritiers, déterminer les éléments de la succession, préparer un acte de notoriété à cet effet et élaborer un projet de partage à l'amiable entre tous les ayants droit ou, en cas d'impossibilité, par voie judiciaire, le tout sous la supervision du juge commissaire.

Les créanciers de la succession doivent présenter les titres de leurs créances dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur, soit directement contre décharge, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024402139VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SIMATRA

Zl Jebel El Oust

BP N° 36-1111 Zaghouan

MF : 1155976/P/A/M/000

RC : B06111512010

Les actionnaires de la société «SIMATRA S.A» au capital de 18 500 000,000 DT sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 23 septembre 2024 à 11h00 au siège social de la société, Zl Djebel El Oust BP n° 36 - 1111 - Zaghouan - Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

2- Questions diverses.

2024R02224SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Inoplast Financière Holding

Société anonyme au capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V-Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 1378567 M

Messieurs les actionnaires de la Société Inoplast Financière Holding SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 septembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à 70, avenue Mohamed V -1002- Tunis, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant:

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2021 et 2022,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2021 et 2022,

4- Approbation des rapports du conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs aux exercices 2021 et 2022,

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant les exercices 2021 et 2022,

6- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022,

7- Renouvellement des mandats des administrateurs et/ou nomination de nouveaux administrateurs,

8- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2024R02226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisian Engineering Technonology

Société anonyme au capital de 350 000 Dinars

Divisé en 35 000 actions de dix dinars chacune.

Siège social : Menzel Ismail local n°3 la pêcherie Bizerte

MF 1376180M/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la SOCIETE TUNISIAN ENGINEERING TECHNONOLOGY, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26/9/2024 à 11H au siège social de la société SAGES CAPITAL situé à l'avenue de la Bourse Immeuble Molka B5 B6 les Berges du Lac 2 1053 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2019 et 2020,

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes aux exercices 2019 et 2020,

- Approbation, des états financiers arrêtés aux exercices clos le 31/12/2019 et 13/12/2020,

- Approbation, s'il y'a lieu des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales relatif aux exercices 2019 et 2020,

- Affectation du résultat des exercices 2019 et 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement du mandat des administrateurs,

- Renouvellement du commissaires aux comptes,

- Fixation des jetons de présence,

- Pouvoir pour formalité.

2024402132SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

SAGES CAPITAL

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Molka, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0961710 W

Les actionnaires de la Société SAGES Capital sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 1" octobre 2024 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2023,

- Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2023 et des états financiers clos au 31 décembre 2023,

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023,

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023,

- Renouvellement des mandats d'administrateurs,

- Désignation du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2024402133SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BEAICHEK S.A

Capital social de 2 640 000 DT

Siège social : Lot 67°, Zone Industrielle N°4 Hamam Zriba 1152 Zaghoun Tunisie

Identifiant Unique : 1674061R

Les actionnaires de la Société « BEAICHEK SA » sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, le 30/9/2024 à 10h au siège de la société sis Lot 67°, Zone Industrielle n° 4 Hamam Zriba 1152 Zaghoun Tunisie, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur la gestion de l'exercice 2023,

- Approbation des rapports de gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers 2023 et affectation du résultat,

- Approbation des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023,

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2024402140SANB3

Convocation

Compagnie de Promotion Immobilière et Touristique

SA au capital de 68 667 490 Dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana.

M.F : 0000253W /P/M/000

RNE : 0000253W

M.CNSS : 82601-54

Messieurs les actionnaires de la Compagnie de Promotion Immobilière et Touristique SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le 30 Septembre 2024 à 10 heures, au siège social de la société Centre Commercial Tunis City - Cebelet Ben Amar Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais de tenue et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2023.

- Lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, relatifs au même exercice.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

- Affectation des résultats de 2023

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du code de commerces.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Renouvellement du mandat d'administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs.

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023.

- Questions diverses.

2024402143SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Générale d'Etudes et d'Engineering

« SGEE »

SA au capital de 1.600MD

Siège social : 19 - Rue Syfax - Notre Dame - 1082 Tunis

RNE : 001696A

Les actionnaires de la Société Société Générale d'Etudes et d'Engineering « SGEE » sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale

ordinaire des associés qui se tiendra jeudi 26 septembre 2024 à 12h au Bureau de la société sis au 11 Rue Slimen Ben Slimen El Manar II.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

- Affectation de résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023,

- Nomination des nouveaux administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

- Pouvoirs pour l''accomplissement des formalités,

- Questions diverses.

2024402144SANB3

Sociétés communautaires

Avis

La Société Communautaire des Produits Agricoles

"Khabia Al-Talh Belkheir"

Siège social : Belkhir, Gouvernorat de Gafsa

Capital social de la société : 10 000 dinars

La Société Nationale des Produits Agricoles "Khabia al-Talh Belkheir" prévoit d'ouvrir les candidatures pour les membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale élue, qui se tiendra le 30/09/2024 à 9 heures du matin au siège de la délégation de Belkheir.

Cette annonce concerne tous les souscripteurs, et nous comptons sur votre présence, accompagnée des documents suivants :

- Reçu bancaire,

- Copie de la carte d'identité nationale,

- Certificat scientifique permettant au candidat d'assumer les tâches qui lui sont confiées.

L'absence ne fait pas obstacle à la constitution du conseil d'administration Salutations

2024X01093SODB3

DIVERS

Avis au public

Société des travaux d'entreprises du Sud

Avenue Abdelaziz Thaalbi, Ouedhref 6052 Gabès

MF : N°0003671 Z/A/M/000

CNSS : N°00048656-59

Registre du commerce : 81109561996

Redressement judiciaire : N°1422

Suite à la publication parue au Journal officiel de la République Tunisienne n°30 du 08/03/2024 et aux journaux quotidiens en date du 8 Mars 2024 les intéressés sont informés de l'ouverture des délais d'acceptation des offres relatives à la vente du terrain propriété de la société STES Objet de règlement Judiciaire.

Les intéressés par le présent appel d'offre sont Tenus de retirer le cahier des charges «sans paiement» auprès de secrétariat de L'unité règlement judiciaire au tribunal de première instance de Gabès.

- Au siège de la société sis à l'Avenue Abedlaziz Thalbi OUEDREF.

- Au bureau de l'administrateur Judiciaire sis à la rue d'Ariana Bouchama

- Dernier délai de soumission des offres le 13 septembre 2024 à 17h.

2024R02129DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Mourad Ben Bouzid Ben Salah Gahha, titulaire de la CIN n° 06750979, déclare la perte de l'acte de propriété n° 15/29474 dénommé « Dar Essaada », objet du titre foncier n° 30779 Monastir sis à Imadet Menzel Kamel délégation Jemmel Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale à Menzel Kamel sous n° 1793 le 24/7/2024.

2024S01083DIVD2

Avis

Monsieur Ben Hamouda Abdel Fatteh annonce qu'il possède un terrain de 348 m2 sis Barrous Kerkenna son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01087DIVD2

Avis

Bachir, Monia, Sami, Mohamed, Abdelmachid, fils Habib Féki et Nada, Wafa, Noha fils Raouf Féki, annoncent qu'ils sont propriétaires d'un terrain complanté de 56 oliviers route limaya route Menzel Chaker Km 65 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n° 14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01089DIVD2

Avis

Les héritiers de "Mongi ben Ali ben Amer" et "Ayda bent Mohamed Kamel ", porte à la connaissance du public la perte de leur titre de propriété (contrat de Vente daté du 24 décembre 2009 enregistré à la recette des finances Sfax le 24 décembre 2009 quittance n° M059205 et rédigé par les notaires : Oussama Zouch et Souad Aguerbi) de la parcelle de terrain qui est d'une superficie de 600 m2, sise à route Menzel Chaker km 7,5 Sfax. Par conséquent, ils prétendent avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage App n° 4 - 3027 Sfax. Toute apposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée comme nulle et non avenue.

2024X01091DIVD2

Avis

Fathi ben Habib ALhosni et son frére Ghlem annoncent que leur titre de leur propriété située sur la route Tunis klm 2 Sfax de superficie 135 mètres carrés perdu et ils entendent en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à Monsieur Makni Wadi notaire qui est situé à rue El Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X01094DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2023

LLOYD اللويد
Vie للحياة

S.A au capital social de 6 000 000 dinars : Siège social : Avenue de la monnaie Les berges du LAC 2- 1053
Identifiant Unique :1301574S

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	224 086	156 567	67 519	119 893
Actifs corporels d'exploitation	1 101 057	683 108	417 949	424 476
Placements	83 298 083	-	83 298 083	71 199 753
Part des réassureurs dans les provisions techniques	29 512 627	-	29 512 627	30 615 027
Créances	8 206 073	311 129	7 894 944	16 671 370
Autres éléments d'Actif	2 223 234	81 521	2 141 713	1 721 201
Total de l'Actif :	**124 565 160**	**1 232 325**	**123 332 836**	**120 751 720**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	5 966 035	4 117 163
Résultat de l'exercice :	823 025	1 848 872
Total des capitaux propres avant affectation :	**6 789 060**	**5 966 035**
Passif :		
Provision pour risques et charges	-	-
Provisions techniques brutes	79 399 382	74 698 528
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	29 338 208	31 564 044
Autres dettes	7 806 107	7 156 863
Autres passifs	79	1 366 250
Total des capitaux propres & Passif :	**123 332 836**	**120 751 720**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2023			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2022
Primes	10 368 381	5 363 683	5 004 698	2 802 935
Produits des placements	6 831 141	-	6 831 141	6 374 905
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	-4 176 108	583 983	-4 760 091	-4 813 961
Variation des autres provisions techniques	-5 064 971	-226 964	-4 838 007	-988 313
Participation aux bénéfices et ristournes	-19 666	-	-19 666	-312 214
Frais d'exploitation	-2 979 770	-2 676 657	-303 113	69 234
Autres charges techniques	-261 223	-	-261 223	-265 217
Charges des placements	-843 470	-	-843 470	-750 290
Résultat technique de l'Assurance Vie	**3 854 314**	**3 044 045**	**810 269**	**2 117 080**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2023	De la période arrêtée au 31/12/2022
Résultat technique de l'Assurance Vie	810 269	2 117 080
Produits des placements de l'Assurance	460 718	351 366
Charges des placements de l'Assurance	139 072	41 354
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Vie	-	-
Autres produits non techniques	-	1
Autres charges non techniques	77 494	9 551
Résultats provenant des activités ordinaires	**1 054 422**	**2 417 543**
Impôt sur le Résultat	231 397	568 670
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables	**823 025**	**1 848 872**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 486 198	91 626
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 371 980	-192 246
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65 000	-35 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	-	-
Variation de trésorerie :	**49 218**	**-135 618**
Trésorerie au début de l'exercice :	**545 017**	**680 635**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**594 235**	**545 016**

CONCLUSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fait à Tunis, le 02/08/2024

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

2024R02227BCFA5

La société Tunisienne d'assurances Lloyd Tunisien

S.A au capital social de 45 000 000 dinars : _ Siège social : Immeuble LLOYD ASSURANCES, Avenue de la Monnaie Les berges du Lac 2- 1053, Identifiant Unique 0002395T

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	8 268 924	6 020 232	2 248 691	2 716 378
Actifs corporels d'exploitation	12 593 530	6 198 596	6 394 934	5 440 430
Placements	244 935 500	7 610 077	237 325 422	189 133 912
Part des réassureurs dans les provisions techniques	100 446 280	-	100 446 280	94 577 971
Créances	161 277 552	18 433 095	142 844 457	129 431 090
Autres éléments d'Actif	51 155 925	12 922 228	38 233 697	34 785 191
Total de l'Actif :	**578 677 711**	**51 184 228**	**527 493 482**	**456 084 972**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 080 702	73 880 132
Résultat de l'exercice	9 223 906	9 200 570
Total des capitaux propres avant affectation :	**92 304 609**	**83 080 702**
Passif :		
Autres passifs financiers	15 000 000	-
Provision pour risques et charges	518 176	953 522
Provisions techniques brutes	206 047 498	180 325 159
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	112 578 757	91 909 782
Autres dettes	98 402 862	97 757 381
Autres passifs	2 641 580	2 058 426
Total des capitaux propres & Passif :	**527 493 482**	**456 084 972**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2023			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2022
Primes acquises	182 444 565	91 785 764	90 658 801	70 904 797
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	12 299 343	0	12 299 343	8 745 995
Autres produits techniques	835 664	0	835 664	370 666
Charges de sinistres	-115 228 883	-43 450 668	-71 778 215	-55 377 321
Variation des autres provisions techniques	36 424	0	36 424	37 041
Participation aux bénéfices et ristournes	-1 675 837	-1 676 777	940	2 713 363
Frais d'exploitation	-40 591 040	-18 735 530	-21 855 510	-16 444 787
Autres charges techniques	-5 180 456	0	-5 180 456	-5 405 362
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	0	0	0	29 066
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**32 939 780**	**27 922 789**	**5 016 991**	**5 573 459**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2023			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2022
Primes	2 357 316	1 619 051	738 265	401 471
Produits des placements	38 489	-	38 489	42 871
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	-568 444	-658 636	90 192	-16 504
Variation des autres provisions techniques	-	-5 982	5 982	-52 919
Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	1 641 522
Frais d'exploitation	-298 203	-829 891	531 688	-82 641
Autres charges techniques	-50 660	0	-50 660	-132 048
Charges des placements	-12 968	0	-12 968	-21 283
Résultat technique de l'Assurance Vie	**1 465 529**	**124 542**	**1 340 987**	**1 780 469**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2023	De la période arrêtée au 31/12/2022
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	5 016 991	5 573 459
Résultat technique de l'Assurance Vie	1 340 987	1 780 469
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	25 299 435	23 955 477
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-8 524 343	-11 892 563
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Non Vie	-12 299 343	-8 745 995
Autres produits non techniques	165 833	18 382
Autres charges non techniques	-740 433	-760 267
Résultats provenant des activités ordinaires	**10 259 127**	**9 928 961**
Impôt sur le Résultat	-1 035 220	-728 390
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables	-	-

Résultat net après modifications comptables	**9 223 906**	**9 200 570**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 676 758	4 955 557
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	19 028 595	-1 170 623
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	14 920 000	-60 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	-	-
Variation de trésorerie :	**-431 837**	**3 724 934**
Trésorerie au début de l'exercice :	**7 644 073**	**3 919 139**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**7 212 236**	**7 644 073**

CONCLUSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fait à Tunis, le 15/08/2024

Les commissaires aux comptes :

AMC Ernst &Young
Fehmi LAOURINE

FINOR
Karim DEROUICHE

2024R02228BCFA5